

ACTUALITÉS

Petite enfance : un Adec pour dynamiser l'emploi et la formation

ions à...

e Kovarsky
générale de la
n Française des
es de Crèches



A PROPOS...

Publié le : 19.06.2015 - Modifié le : 26.02.2018

Les besoins en personnel qualifié dans le secteur de la petite enfance sont en forte croissance en raison de la généralisation du travail de la femme, du taux de natalité élevé et des nombreux départs en retraite.

Un accord cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) pour la petite enfance a été cosigné en février 2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, François REBSAMEN et la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Laurence ROSSIGNOL ainsi que les principaux acteurs du secteur dont la FFEC et Opcalia. Caroline KOVARSKY, Déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) qui regroupe les principaux réseaux d'entreprises de crèches depuis 2008, répond à nos questions.

Pouvez-vous nous présenter le secteur, son contexte, ses perspectives ?

Depuis 2004, la branche famille de la Sécurité sociale soutient financièrement les entreprises qui gèrent des crèches, au même titre que les mairies ou les associations de manière à ce que les familles puissent payer en fonction de leurs revenus et de leur nombre d'enfants à charge, suivant un barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), et ce, quel que soit le type de gestionnaire, public ou privé.

Les entreprises de crèches créent et gèrent ainsi des crèches conventionnées par les Caisses d'allocations familiales et agréées par les services de la Protection Maternelle et Infantile, placées sous la tutelle des départements.

Fondée en 2008, la FFEC regroupe une trentaine de membres, soit environ 30 000 places de crèches – 40% pour des collectivités locales et 60% pour des employeurs, TPE, PME, grands groupes et administrations – réparties sur plus de 70 départements.

Au quotidien, ce sont 10 000 salariés et professionnels de la petite enfance qui veillent sur les enfants qui leur sont confiés. 95% des emplois sont en CDI, ce qui atteste de leur caractère pérenne. Ils sont quasi exclusivement féminins même si des hommes commencent à s'intéresser au secteur de la petite enfance.

La FFEC est une force de propositions importante auprès des pouvoirs publics pour dynamiser le secteur de la petite enfance, faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, améliorer le bien-être de l'enfant et créer des structures innovantes.

Aujourd'hui nos membres créent près de la moitié des nouvelles places en France.

Quels sont les besoins de la branche en matière de formation ?

Les professionnels de la petite enfance participent au bien-être et à l'éveil des jeunes enfants. Ils fournissent un travail remarquable qui n'est pas suffisamment valorisé.

- ✔ Nos membres font un effort particulier sur la formation afin de maintenir une grande qualité d'accueil. Chacun d'eux s'appuie sur des leviers tels que la VAE, l'apprentissage et toute autre forme de formation continue pour permettre l'évolution et la formation au sein de leur entreprise.
La création de Certificats de Qualifications Professionnelles au sein de la branche favoriserait les évolutions internes.
- ✔ Par ailleurs le financement public par les Caisses d'allocations familiales et la rigueur budgétaire imposent aux gestionnaires de crèches de bien appréhender les différents outils de gestion comptables et juridiques.
- ✔ Enfin le travail en équipe suppose, pour la direction, une bonne connaissance en ressources humaines et en management.

Pensez-vous que cet accord soit une réponse adaptée au fort besoin de recrutement du

secteur ?

Effectivement, le secteur de la petite enfance fait face à une forte pénurie notamment sur les métiers d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants. Les actions envisagées dans ses deux axes répondent tant aux besoins des employeurs qu'à ceux des salariés.

Nous voyons en cet accord un des leviers du plan métiers actuellement en discussion.

Le projet de refonte du CAP Petite enfance peut en être un second.

Vous souhaitez en savoir + ?

Téléchargez la [fiche Adec Petite Enfance](#)

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com